

Statuts modifiés de la société

Article 1 ^{er} – Forme.....	2
Article 2 – Objet	2
Article 3 – Dénomination.....	2
Article 4 – Siège social.....	3
Article 5 – Durée.....	3
Article 6 – Apports.....	3
Article 7 – Capital social et parts sociales.....	4
Article 8 – Gérance	4
Article 9 – Décisions de l'associé.....	4
Article 10 – Exercice social	4
Article 11 – Comptes sociaux.....	5
Article 12 – Actes accomplis pour le compte de la société en formation.....	5
Article 13 – Compte courant	5
Article 14 – Nomination du premier gérant.....	5
Article 15 – Frais/formalités de publicité	5

Statuts modifiés de la société

Société : A²C Consultant et Coach

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.310euros

Siège social : 23 Rue du Domaine du Clos du Pin, 49 130 LES PONTS DE CE

Nous soussignés,

Monsieur LETEUX François-Marie, Né le 31 décembre 1956 à Saintes (17) de nationalité Française et demeurant 23, rue du domaine du clos du pin 49 130 LES PONTS DE CE

Et

Madame BELLARD Sylvie, Louissette, Arlette, Née le 16 novembre 1961 à Doué la Fontaine (49) de nationalité Française et demeurant 23, rue du domaine du clos du pin 49 130 LES PONTS DE CE

Avons modifiés ainsi qu'il suit les statuts de la société A²C² suite à la démission de François Leteux de son mandat social de Cogérant effective à compter du 31 Décembre 2024 : **AGE du 17 Décembre 2024.**

Article 1^{er} – Forme

La Société est à Responsabilité Limitée.

Article 2 – Objet

La société a pour objet :

- Le conseil aux entreprises et aux dirigeants dans les domaines de l'organisation, du management, de la stratégie, du marketing et du commerce, de la conception et du développement de produits et services, de l'industrialisation et de la production de produits et services, de partenariats et de transfert technologique et commercial,
- L'acquisition et la négociation, cession ou concession de brevets ou de licences d'exploitation de brevets,

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 – Dénomination

Sa dénomination sociale est : **A2C** consultant et coach

Son sigle est : **A²C²**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société à Responsabilité Limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Statuts modifiés de la société

Article 4 – Siège social

Le siège social est transféré à : 14 impasse des loirs - 44 470 CARQUEFOU à compter du 1 janvier 2012.

Il peut être transféré par décision commune des associés.

Modification selon PV AGE du 30/09/2022 : Le siège social est fixé au 23, rue du domaine du clos du pin 49 130 LES PONTS DE CE, à compter du 1/10/2022.

Article 5 – Durée

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 – Apports

Apports en nature :

Aucun

Apports en numéraire :

M. Leteux François apporte et verse à la société une somme totale de 7.500 euros La somme totale versée, soit sept mille cinq cents euros, a été déposée le 29 mai 2007 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la banque LCL, agence Le Chesnay Hôtel de ville, 52, rue Pottier, 78150 Le Chesnay

Apports de biens communs :

Aucun

Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption la société SBC² apporte à la société A²C² l'ensemble de ses éléments d'actifs, à charge pour A²C² de prendre en charge l'intégralité du passif de SBC².

Les éléments d'actif apportés par SBC² étant évalués à 8.592€ et le passif pris en charge par A²C² à 766€, il résulte que l'actif net apporté par SBC² s'établit à un montant de sept mille huit cent vingt-six euros (7.826€) selon traité de fusion-absorption.

Détail des apports – base valeur comptable au bilan de clôture de l'exercice clos au 31/12/2008 :

Logiciel de comptabilité CIEL	0
Micro-ordinateur portable	646,00€
Créance clients	3013,92€
Autres actifs	1153,28€
Banque	3549,96€
Charges constatées d'avances	228,94€
Dettes	(766,20) €
Total apport	7825,90€

Les apports en numéraire seront versés en totalité sur le compte professionnel de la société A²C² : Crédit Lyonnais – agence de CARQUEFOU (44)

Statuts modifiés de la société

Article 7 – Capital social et parts sociales

En rémunération des apports effectués au titre de la fusion-absorption, A²C² procède à une augmentation de son capital de sept mille huit cent dix euros (7.810€) pour le porter de 7.500€ à quinze mille trois cent dix euros (15.310€), par création de 142 parts sociales nouvelles attribuées en totalité à Madame Sylvie BELLARD qui devient associée au sein de la société A²C².

Le capital social est donc réparti comme suit :

	François Leteux	Sylvie Bellard	A²C²
Nombre de parts	100	142	242
	41%	59%	100%

Article 8 – Gérance

~~La société est gérée en cogérance par les deux associés : Madame Sylvie BELLARD et Monsieur François Leteux régulièrement nommé lors de l'A.G.E. du 17 juin 2009.~~

~~La durée de leur fonction n'est pas limitée~~

~~Monsieur François Leteux déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice de ses fonctions de cogérant.~~

Modification selon PV AGE du 17/12/2024 : La société est gérée par Madame Sylvie BELLARD régulièrement nommée lors de l'AGE du 17 juin 2009. Suppression des mentions rayées.

Madame Sylvie BELLARD déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice de ses fonctions de gérante.

Article 9 – Décisions de l'associé

~~Les associés cogérants prennent les décisions de manière collégiale. Leurs décisions sont répertoriées sur un registre côté et paraphé.~~

Suppression de l'article 9

Article 10 – Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2008.

Statuts modifiés de la société

Article 11 – Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par la gérante. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12 – Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 13 – Compte courant

Ces sommes produisent intérêts et peuvent être utilisées dans les conditions que détermine la gérance.

Les intérêts sont portés dans les comptes et peuvent être révisés chaque année.

Les comptes courants ne doivent jamais être débiteurs.

Le compte bancaire de la société A²C² est maintenu au Crédit Lyonnais – Agence de CARQUEFOU (44).
~~Les chèques établis pour le compte de la société dans le cadre des actes de la vie courante et dont le montant ne dépasse pas 300€ ne porteront pas la double signature.~~
~~Les associés ne peuvent effectuer des retraits sur les sommes ainsi déposées sans en informer la gérance.~~

suppression des mentions rayées

Article 14 – Nomination du premier gérant

~~La société sera gérée par Monsieur François Leteux, associé unique.~~

~~La durée de ses fonctions n'est pas limitée.~~

~~Monsieur François Leteux déclare qu'il n'existe de leur chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions de gérant.~~

suppression de l'article 14

Article 15 – Frais/formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.



Statuts modifiés de la société

Fait aux PONTS DE CE (49 130), le **17 décembre 2024**

Statuts originaux Le 1 juin 2007

Mise à jour des statuts Le 8 Juillet 2009 (opération de fusion-acquisition)

Mise à jour des statuts Le 1 Janvier 2012 (transfert du siège social)

Mise à jour des statuts le 1/10/2022 (transfert du siège social)

Mise à jour des statuts 17/12/2024 (démission mandataire social François LETEUX)

En 5 (Cinq) exemplaires.

Signature des associés

Monsieur François LETEUX



Madame Sylvie BELLARD

